

**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2012**

**RAPPORT DE PRESENTATION**

**RAPPORTEUR : Monsieur le Député-Maire**

**OBJET : Rapport d'activité de la collectivité pour l'année 2011 : présentation**

**PIECE (S) JOINTE (S) : Le rapport d'activité de la collectivité.**

La Commission du Développement Social du 15 octobre s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

La Commission des Finances du 16 octobre s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

La Commission du Développement Economique et Urbain du 16 octobre s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

**1) Présentation :**

Les Services de la ville ont travaillé à écrire leur rapport d'activité pour l'année 2011. Ce rapport montre d'une part le soin apporté à la satisfaction des besoins des habitants et d'autre part le sérieux dans la gestion du budget municipal. Ainsi, les orientations politiques prises au sein de l'instance décisionnaire peuvent être appliquées dans les meilleures conditions.

L'émulation constatée lors de l'élaboration de ce document a permis d'envisager des ateliers transversaux pour approfondir certains éléments du fonctionnement municipal, ainsi que l'élaboration ou la simplification de certains outils utiles aux actes administratifs et aux démarches du public.

Synthèse de la production des rapports de tous les services municipaux, l'élaboration de ce rapport d'activité de la collectivité relève de la mission suivi de gestion mise en place dans le nouvel organigramme des services municipaux.

**2) Proposition :**

Le document ayant présenté un intérêt partagé entre les acteurs de la commune, il est naturellement prévu de le rédiger chaque année.

**Il est proposé de prendre acte du rapport de la collectivité 2011 qui sera remis aux institutions, aux partenaires et aux directions des services.**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2012**

**RAPPORT DE PRESENTATION**

**RAPPORTEUR : Madame GRIS**

**OBJET : PRIME DE SERVICE PUBLIC : éléments de bilan 2011 et mise en œuvre 2012**

**PIECE(S) JOINTE(S) : Annexe 2 à la délibération du 15 décembre 2011 relative au régime indemnitaire (critères pour l'obtention de la prime de service public)**

**1) Présentation :**

Le Conseil Municipal a validé, en 2011, le principe d'instaurer une prime complémentaire à la prime de fonction versée mensuellement et à la prime annuelle et sur ses principes d'attribution. Cette nouvelle prime, dite Prime de Service Public, a été versée en décembre et a bénéficié à environ 500 agents.

Des éléments relatifs au bilan sont présentés ci-après :

**- Nombre de bénéficiaires :**

**- Ventilation :**

Total bénéficiaires	509	Nombre d'agents	Montant perçu
Majoration travaux supplémentaires	104	61	Entre 600 € et 754 €
Aucun jour d'arrêt majoration 20%	203	103	Entre 500 € et 599 €
Entre 1 et 49 jours d'arrêt dont entre 1 et 3 jours d'arrêt dont entre 4 et 49 jours d'arrêt	306 68 238	110	Entre 400 € et 499 €
Maladie supérieure à 50 jours dont supérieur à 6 mois	110 40	96	Entre 300 € et 399 €
Agents ne pouvant y prétendre : - Assistantes maternelles - Pas de fiche de paie en décembre - Pas 6 mois de présence - Cabinet	80	67	Entre 200 € et 299 €
		72	Entre 50 € et 199 €

\* prime minimum fixée à 50 €.

Le bilan réalisé avec les représentants du personnel a fait émerger des propositions d'évolution du dispositif. Ainsi, les représentants du personnel ont demandé :

- Une autre répartition de la prime pour réduire le poids des absences et éviter que des agents donnant toute satisfaction et ayant eu à s'arrêter ne perçoivent rien : une répartition à 50 % sur la manière de servir et à 50 % sur la présence a ainsi été proposée ;
- Qu'il soit tenu compte de l'application de la journée de carence depuis le 1er janvier 2012 qui réduit les revenus et qui pourrait déjà avoir un effet « dissuasif » pour les petits arrêts et leur caractère répétitif ;
- Que le malus et la perte de la majoration de 20 % (pour zéro absence) ne soient appliqués qu'à partir du 4ème jour d'absence ;
- Que soient clarifiés les critères d'attribution pour travaux supplémentaires.

Lors des rencontres syndicales mensuelles, le dossier de l'évaluation a été discuté afin d'améliorer le rapport d'évaluation qui a donc intégré le principe de retrait de la majoration pour travaux supplémentaires et le projet d'attribution de points supplémentaires pour valoriser l'investissement particulier d'un agent, au regard de sa manière de servir, des objectifs atteints.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'ajuster les modalités d'attribution de la prime de service public en validant le principe d'attribution de points supplémentaires pour valoriser l'investissement particulier d'un agent, au regard de sa manière de servir, des objectifs atteints, avec un contrôle et une validation confiés à la Direction Générale des Services.

Il est également proposé d'instituer une répartition de la prime entre la manière de servir et la présence au travail, avec respectivement une part de 25 % et 75 %, afin d'assurer une reconnaissance réelle, systématique et personnalisée, de la manière de servir de chaque agent ayant bénéficié d'une évaluation et d'éviter ainsi de perdre la totalité de la prime pour une absence supérieure à 50 jours ou une partie de la prime pour un absence totale inférieure à 50 jours.

Enfin, il est proposé que ce dispositif soit évalué avant d'envisager toute autre modification afin de pouvoir comparer les deux dispositifs, cibler les écarts et identifier les apports de ces ajustements. La démarche engagée doit ainsi se poursuivre dans la concertation et le bilan pourra être présenté en fin d'année 2012 ou en janvier 2013.

Le paiement de la prime de service public en fin d'année 2012 sur la base des nouvelles propositions nécessite l'adoption d'une délibération instituant une nouvelle annexe qui se substituera à l'annexe 2 de la délibération du 15 décembre 2011 relative au régime indemnitaire.

## **2) Financement :**

Moyens budgétaires 2013 de même niveau que la dotation 2012.

## **3) Proposition :**

**Il est donc demandé au Conseil Municipal de valider la modification de la délibération du 15 décembre 2011 relative au régime indemnitaire du personnel.**

## CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2012

### RAPPORT DE PRESENTATION

**RAPPORTEUR : Madame GRIS**

**OBJET : Evaluation professionnelle du personnel**

#### 1) Présentation

La ville de Gonesse s'est engagée dans la formation à l'évaluation des cadres fin 2008 puis a établi une nouvelle grille d'évaluation utilisée une première fois avant d'être légèrement ajustée pour l'année suivante.

Cette grille d'évaluation ne pouvait qu'être complémentaire à la fiche de notation dont le contenu et la forme étaient réglementairement imposés.

Cette grille a de nouveau été ajustée afin de tenir compte des attentes exprimées par les représentants du personnel et qui se traduisaient principalement par la mise en place d'espaces d'expression pour les agents, sur chaque thématique de la grille (bilan / objectifs / projet / formation / divers).

La loi autorise, à titre expérimental, d'apprécier la valeur professionnelle au seul moyen de l'entretien professionnel et prévoit que dans ce cas, la notation s'en trouve supprimée. En effet, le système de notation s'est avéré peu performant et les notes chiffrées ne correspondaient pas à la valeur réelle des agents et ne reflétaient pas les différences d'implication et de contribution au service public, entre eux : ce système ne permettait pas d'aboutir à une gestion des vœux formulés (formation, mobilité, avancement, etc.) et à la gestion des déroulement de carrière puisque des rapports spécifiques ont du être mis en place.

Les objectifs de cet entretien professionnel sont, notamment, de mieux accompagner l'agent dans son parcours professionnel, de mieux prendre en compte ses besoins, de lui permettre de se situer au regard de son profil de poste, des attentes du service et de pouvoir ainsi identifier ses possibilités de progression et les moyens de mise en œuvre et de disposer d'objectifs clairement identifiés et auxquels sont adjoints des indicateurs d'évaluation.

La ville de Gonesse propose que tous les agents de la collectivité bénéficient d'un entretien annuel afin que ce moment privilégié d'échanges soit partagé par tous.

Certes, une condition de présence effective pendant un délai suffisant est à apprécier au regard, notamment, de la nature des fonctions exercées par l'agent pour évaluer la manière de servir et l'atteinte des objectifs. Toutefois, l'entretien systématique est indispensable pour tout agent afin que les objectifs à atteindre soient clairement identifiés et présentés.

La collectivité est libre de fixer des critères à partir desquels la valeur professionnelle est appréciée même si le décret donne une liste non exhaustive de critères :

- \* L'efficacité dans l'emploi et la réalisation des objectifs.
- \* Les compétences professionnelles et techniques.
- \* Les qualités relationnelles.
- \* La capacité d'encadrement ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

La réglementation prévoit également que les thèmes de la mobilité professionnelle, de la formation, des perspectives d'évolution en terme de carrière soient abordés.

Les grilles d'évaluation de la ville de Gonesse intègrent ces critères. Le rapport d'évaluation constitue le compte rendu d'entretien professionnel : il a été décliné par qualité statutaire (titulaire / non titulaire), par catégorie hiérarchique (A, B et C) et par type de fonction se rapportant à l'encadrement (« agent d'encadrement », « agent sans encadrement ») afin de disposer d'un socle commun d'évaluation et d'envisager les perspectives de déroulement de carrière.

Les échéances en matière de déroulement de carrière, dont les principaux projets sont présentés à la commission du personnel courant octobre, exigent que la période d'évaluation ait lieu non pas en fin d'année civile mais au cours de l'été (septembre, août ou juillet) : il convient de souligner que cette période coïncide avec l'année scolaire et la rentrée, période propice pour établir des bilans et de nouveaux objectifs de travail.

L'instauration d'une commission de recours interne permettra d'examiner les recours qui feront l'objet d'une instruction, par la direction des ressources humaines et la direction générale des services, avant d'être présentés à cette commission de recours dont la compétence se limite à émettre un avis qui ne lie pas l'autorité territoriale.

Siègeront à la commission de recours deux élus et deux représentants du personnel figurant parmi les titulaires ou suppléants du comité technique paritaire ; contribueront à l'organisation, au secrétariat et au bon déroulement des séances le directeur général des services et la directrice des ressources humaines.

Un bilan sera alors réalisé à l'échelle de la collectivité, présenté en CTP et transmis conformément à la réglementation au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale.

La reconnaissance de la valeur professionnelle et de la manière de servir sera ainsi renforcée ; la professionnalisation du personnel sera ainsi attentivement examinée et soutenue ; le développement de l'employabilité des agents permettra alors une meilleure qualité et adaptabilité du service public local.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de délibérer et valider l'instauration, à compter de 2012, de l'expérimentation de l'entretien professionnel et la suppression de la notation.

## **2) Financement**

La mesure est sans effet budgétaire.

## **3) Proposition**

**Il est donc demandé au Conseil Municipal de valider l'instauration, à compter de 2012, de l'expérimentation de l'entretien professionnel et la suppression de la notation.**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2012**

**RAPPORT DE PRESENTATION**

**RAPPORTEUR : Monsieur JAUREY**

**OBJET : Budget Supplémentaire 2012 – Budget Principal**

**PIECE(S) JOINTE(S) : 1 budget supplémentaire**

**La Commission des Finances du 16 octobre 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.**

**1) Présentation**

Le Budget Supplémentaire 2012 est à la fois un budget de report et un budget d'ajustement.

**I) En tant que budget de report**, le budget supplémentaire intègre la reprise et l'affectation des résultats de la section de Fonctionnement et de la section d'Investissement constatés au Compte Administratif 2011. Rappelons les résultats du compte administratif de l'exercice 2011 :

- Section d'investissement : un besoin de financement de 3.062.636,56 €.
- Section de fonctionnement : un excédent de 4.388.145,35 €

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'Investissement.

Le budget supplémentaire reprend également les opérations engagées en section d'investissement sur l'exercice précédent n'ayant pas encore fait l'objet soit d'un mandat de paiement soit de l'émission d'un titre de recette. Ces restes à réaliser sont identiques à ceux figurant au compte administratif 2011. La section d'Investissement a enregistré sur l'exercice précédent les restes à réaliser suivants :

- En dépenses : 5.289.648,71 €
- En recettes : 3.656.734,92 €

Cette année, le résultat de fonctionnement 2011 qui s'établit 4.388.145,35 € est affecté en totalité en recette d'investissement au compte 1068 afin d'apurer le besoin de financement de la section d'investissement.

***II) De par sa fonction de budget d'ajustement***, le budget supplémentaire enregistre les modifications sur les crédits votés au budget primitif.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Ce volet du budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 808.977,54 €. La section de fonctionnement enregistre l'inscription de dépenses supplémentaires ou de réductions de crédits qui se répartissent sur les principaux chapitres.

Les mouvements enregistrés sur les différents postes de dépenses mouvementés dans ce budget à la hausse ou à la baisse affectent les charges financières, la subvention d'équilibre au budget annexe Ateliers locatifs, les travaux d'entretien des bâtiments, l'éclairage public ou les fluides. Notons, par ailleurs, l'actualisation de l'inventaire comptable qui nécessite un ajustement de l'amortissement comptable enregistré pour la période 2006 à 2012 fait l'objet d'écritures rectificatives dans ce budget sur les sections de fonctions et d'investissement.

Le Budget Supplémentaire intègre également sur cette section un virement à la section d'investissement complémentaire pour un total de 431.149,65 €

Les principales modifications enregistrées sur ce budget concernent l'actualisation des recettes sur les postes des contributions directes, des dotations d'Etat notifiées à la ville ce printemps mais aussi la correction des prévisions sur les chapitres des subventions allouées par l'Etat dans le cadre des projets d'activités mis en œuvre par les services communaux, notamment en ce qui concerne la CAF pour le secteur Enfance et Jeunesse.

Dans le cadre de ce BS, l'excédent de fonctionnement 2011 ne fera l'objet d'aucun report en section de fonctionnement.

### **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Ce volet du budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 7.002.741,23 €. La quasi-totalité des mouvements enregistrés correspondent à la prise en compte des restes à réaliser (opérations engagées sur l'exercice précédent n'ayant pas encore fait l'objet d'un mandat de paiement ou d'un titre de recette) et la reprise du solde d'exécution d'investissement 2011 (1.429.722,77 €).

Parmi les principales modifications opérées sur la section d'investissement, on signalera l'actualisation des crédits votés au budget primitif sur les investissements courants ou programmés de 2012. L'aménagement du parking Coulanges, les travaux préparatoires à la réfection du chauffage de l'Eglise, l'aménagement d'un terrain synthétique au complexe sportif Eugène Cognevault, le réaménagement de la rue de l'Eglantier, la réhabilitation-insonorisation de l'école Roger Salengro avec le parking, la participation financière 2012 à la Zac Multisites, les travaux d'aménagement sur les bâtiments communaux ou la voirie communale figurent parmi les principales réalisations.

Le financement de la section est principalement assuré par l'affectation du résultat de fonctionnement 2011 pour 4.388.145,35 €, une actualisation des lignes subventions d'équipement pour tenir des notifications définitives enregistrées, de la clôture financière de certains opérations d'aménagement et des modifications intervenus sur les conventions de financement signées par la ville (contrat départemental, convention régionale de renouvellement urbain).

Le Budget Supplémentaire intègre également sur cette section un virement de la section de fonctionnement complémentaire pour un total de 431.149,65 €

La présentation générale de l'équilibre financier du Budget Supplémentaire 2012 est par conséquent la suivante :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses : 808.977,54 €

Recettes : 808.977,54 €

### **SECTION D'INVESTISSEMENT (Restes à Réaliser compris)**

Dépenses : 7.002.741,23 €

Recettes : 7.002.741,23 €

### **2) Proposition**

**Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer d'une part sur le vote du Budget Supplémentaire du budget principal 2012 et d'autre part sur l'Affectation du résultat de Fonctionnement constaté au Compte Administratif 2011 en recette d'investissement au compte 1068 pour un montant de 4.388.145,35 €.**

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2012**

### **RAPPORT DE PRESENTATION**

**RAPPORTEUR : Monsieur ANICET**

**OBJET : Approbation et signature avec l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France de la convention d'objectifs et de moyens relative au financement du programme d'actions 2012 de l'Atelier Santé Ville au titre du dépistage du cancer du sein.**

#### **1) Présentation**

L'Atelier Santé Ville développe un programme local de santé publique en direction de tous les publics selon les besoins prioritaires diagnostiqués sur le territoire et les orientations régionales de promotion de la santé.

Les objectifs sont de :

- promouvoir la santé globale des jeunes en milieu scolaire par le biais d'un programme d'éducation nutritionnelle et de promotion de l'activité physique et d'un programme d'éducation à la santé bucco-dentaire.
- promouvoir le dépistage organisé du cancer du sein, objet de la présente convention d'objectifs et de moyens.

La programmation de l'Atelier Santé Ville participe aux orientations 2012 de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France en prévention et promotion de la santé. Elle s'inscrit notamment dans l'axe prioritaire de santé publique lié à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé et peut bénéficier à ce titre de co-financements.

#### **2) Financement**

La contribution financière sollicitée auprès de l'ARS-IF se décline comme suit :

- 3 000 € au titre de la promotion du dépistage organisé du cancer du sein

<b>Porteur</b>	<b>Intitulé du projet</b>	<b>Service référent</b>	<b>Coût du projet initialement prévu</b>	<b>Etat PRE</b>	<b>Ville</b>	<b>ARS</b>
Atelier santé ville	Promouvoir le dépistage organisé du cancer du sein	Atelier Santé Ville	4800€	0 €	1800€	3000€

#### **3) Proposition**

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver et d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer avec l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France, représentée par son Directeur Général, la convention d'objectifs et de moyens relative à l'attribution d'un financement de 3 000 € au titre des actions 2012 de l'Atelier Santé Ville.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2012**

**RAPPORT DE PRESENTATION**

**RAPPORTEUR : Monsieur le Député-Maire**

**OBJET : Travaux de réhabilitation du Commissariat de Gonesse - Signature du marché**

La Commission Développement Economique et Urbain du 16 octobre 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

**1) Présentation**

Par délibération n° 101 du 24 mai 2012, le Conseil Municipal a autorisé, pour les travaux de réhabilitation du Commissariat de Gonesse, le lancement d'une procédure de marché sous la forme d'un appel d'offres ouvert.

La consultation a donc été engagée le 6 juillet 2012 avec une date limite de remise des offres fixée au 7 septembre 2012.

Dans ce cadre une offre a été réceptionnée dans les délais. Le pli a été examiné par le groupe de travail du 10 septembre 2012.

**2) Financement**

La Commission d'Appel d'Offres du 11 octobre 2012 a :

- agréé la candidature,
- considéré comme présentant l'offre économiquement la plus avantageuse la société Campenon Bernard Construction sise 13, avenue Morane Saulnier Le Mermoz – Velizy Espace CS 20521 à Velizy Villacoublay (78141).

**3) Proposition**

**Il est donc demandé au Conseil Municipal :**

- **DE PRENDRE ACTE de la décision de la Commission d'Appel d'Offres**
- **D'AUTORISER Monsieur le Député-Maire ou son représentant délégué à signer toutes les pièces du marché relatif aux travaux de réhabilitation du Commissariat de Gonesse avec la société Campenon Bernard Construction pour un montant de 2 760 387,00 € HT soit 3 301 422,80 € TTC se décomposant comme suit :**
  - **2 722 000,00 € HT pour la solution de base**
  - **38 387,00 € HT pour l'option vidéo surveillance.**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2012**

**RAPPORT DE PRÉSENTATION**

**RAPPORTEUR : Monsieur PIGOT**

**OBJET : Examen du bilan d'activités pour l'exercice 2011 du Cinéma Jacques Prévert exploité en régie dotée de la personnalité financière**

**PIECE(S) JOINTE(S) : Bilan d'activité 2011**

**La Commission Consultative des Services Publics Locaux du 11 Octobre s'est prononcée favorablement sur ce dossier**

**La Commission du Développement Social du 15 Octobre s'est prononcée favorablement sur ce dossier**

**Préambule**

Depuis novembre 2006, le cinéma Jacques-Prévert, équipement culturel municipal propose une programmation cinématographique hebdomadaire variée. Situé au cœur du quartier de la Fauconnière, cette salle a fait peau neuve et offre désormais confort, éclectisme et plaisir.

Géré sous forme de Régie municipale dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, le cinéma a missionné l'U.F.F.E.J. (Union Française du Film pour l'Enfance et la Jeunesse) pour la programmation, la communication et l'animation du cinéma, afin de mener à bien sa mission de service public.

En 2011, la Régie du cinéma a assuré la cinquième année d'exploitation avec une fermeture de 3 mois (du 22 juin au 13 septembre) pour travaux.

**1) Présentation**

En 2011, le cinéma a totalisé **17 824 entrées** (contre **18 782** entrées en 2010) pour une recette totale de 52 959 €.

Ces 17 824 entrées se décomposent en 12 032 entrées "tout public" et 5 792 entrées scolaires. Ainsi, 67,5% des spectateurs du cinéma sont venus pour des séances publiques et 32,5 % pour des séances scolaires, pour un coût moyen du ticket d'entrée qui s'élève à 2,97 €.

Pour mémoire, en 2010, 63 % des spectateurs du cinéma étaient venus pour des séances publiques et 37 % pour des séances scolaires, pour un coût moyen du ticket d'entrée qui s'élevait à 2,73 €.

On observe donc sur ces deux périodes :

- Une légère baisse de la fréquentation s'expliquant par la fermeture du cinéma pendant 3 mois pour travaux.
- Une augmentation des spectateurs "Tout public" et une baisse du nombre d'élèves accueillis
- Une augmentation du ticket moyen malgré une baisse de la fréquentation.

En 2011, 145 films différents ont été programmés ce qui représente 630 séances cinématographiques. Les films ayant rencontré le plus de succès cette année sont : *Intouchables* (1437 spectateurs sur 7 séances) , *Le Chat Potté* (550 spectateurs sur 5 séances), *Les Aventures de Tintin* (521 spectateurs sur 6 séances) et *Raiponce* (440 spectateurs sur 6 séances). On constate cette année encore que les films Jeune Public rencontrent un succès certain.

5 792 élèves et professeurs, qui viennent des écoles, collèges et lycée de Gonesse, mais également des établissements de Villiers-le-Bel, d'Arnouville-lès-Gonesse et de Sarcelles, ont été reçus au cinéma Jacques Prévert, grâce aux différents dispositifs qui existent :

- Ecole et cinéma
- Collège au cinéma
- Lycéens et Apprentis au cinéma.

69 séances scolaires ont ainsi été programmées en 2011 (contre 93 séances en 2010) soit 13 films ). Il est à noter que le dispositif Cinébambino, s'adressant aux élèves des écoles maternelles n'a pas été mis en place par l'U.F.F.E.J.

L'année 2011 a été marquée par une fermeture de 3 mois du cinéma pour travaux. En effet, du 22 juin au 14 septembre, différents chantiers ont eu lieu au sein du cinéma afin de le moderniser et d'améliorer le confort ainsi que la sécurité des spectateurs : réfection des sols du hall et de la salle, éclairage des nez de marche, motorisation du rideau d'écran.

L'année 2011 a également été marquée par des difficultés dans le partenariat liant la Régie du cinéma à l'U.F.F.E.J., association d'éducation populaire qui a en charge la programmation, l'animation et la communication de la salle (convention de partenariat 2010 – 2012).

## **2) Financement :**

Le budget primitif 2011 prévoyait 363 828, 69 € de recettes et 363 828, 69 € de dépenses.

Le compte administratif 2011 fait apparaître :

- des recettes d'un montant de 322 461,36 €, composées de 49 562 € de vente de tickets cinéma, de 185 000 € de dotation de la Ville de Gonesse, de 17 300 € de la Politique de la Ville, de 60 402,50 € du Conseil général, de 9617,69 € du CNC et de 450 € d'ARCADI ;
- des dépenses d'un montant de 265 269,30 €, composées de 182 743,29 € de charges d'exploitation, de 80 526,01 € de charges de personnel.

Le résultat de l'exercice 2011 est donc un excédent de 57 192,06 €. A cela s'ajoute le résultat de l'exercice 2010 (53 928,69 €) soit un total excédentaire de 111 120,75 €.

Les recettes réalisées non prévues dans le budget primitif 2011 sont les suivantes :

- les aides de la politique de la Ville sont légèrement supérieures aux estimations (17 300 € contre 15 000 € attendus)
- La vente de places de cinéma a dépassé les prévisions de 9 312 €.

## **3) Proposition :**

**Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du bilan d'activité pour l'exercice 2011 du Cinéma Jacques Prévert**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2012**

**RAPPORT DE PRESENTATION**

**RAPPORTEUR : Monsieur JAUREY**

**OBJET : Décision Modificative n°1 au Budget Primitif Assainissement – Année 2012.**

**PIECE(S) JOINTE(S) : 1 document budgétaire.**

**La Commission des Finances du 16 octobre 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.**

**1) Présentation**

La décision modificative n°1 au Budget Primitif 2012 a pour objet d'actualiser les crédits votés au budget primitif sur certains postes de la section d'exploitation et d'investissement au regard notamment de la notification des subventions d'équipement enregistrée par la ville. Ces modifications sont rendus nécessaires pour assurer l'exécution du budget jusqu'au 31 décembre prochain.

**2) Financement**

La présentation générale de l'équilibre financier de la décision modificative n°1 au Budget Primitif 2011 Assainissement est, par conséquent, la suivante :

**SECTION D'EXPLOITATION**

Dépenses : 5 569,00 €  
Recettes : 5 569,00 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses : -41.462,00 €  
Recettes : -41.462,00 €

**3) Proposition**

**Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative n°1 au Budget Primitif Assainissement 2012.**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2012**

**RAPPORT DE PRESENTATION**

**RAPPORTEUR : Monsieur JAUREY**

**OBJET : Décision Modificative n°1 au Budget Primitif Ateliers Locatifs– Année 2012**

**PIECE(S) JOINTE(S) : 1 document budgétaire.**

**La Commission des Finances du 16 octobre 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.**

**1) Présentation**

La décision modificative n°1 au Budget Primitif 2012 a pour objet de réajuster les crédits prévus pour l'exercice 2012. Ces modifications sont rendus nécessaires pour assurer l'exécution du budget jusqu'au 31 décembre prochain conformément aux règles de la comptabilité publique.

Cette décision modificative est principalement marquée par l'enregistrement des écritures comptables nécessaires à la clôture de ce budget annexe programmée au 31/12/2012. Ainsi dans le cadre de cette DM, la municipalité a mobilisé les moyens financiers complémentaires à la régularisation des charges et des dépôts de garantie des derniers locataires, au versement des indemnités d'éviction contractuelles ( **montants inscrits non définitifs**) et à l'apurement des derniers titres admis en non valeur. Notons par ailleurs que l'affectation partielle des résultats 2011 au BP 2012 au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » est corrigée de 26 centimes (30.293,95 € au lieu de 30.293.69 €).

En outre, il conviendra de procéder dans une prochaine délibération à la dissolution de ce budget annexe.

**2) Financement**

La présentation générale de l'équilibre financier de la décision modificative n°1 au Budget Primitif 2012 Ateliers Locatifs est par conséquent la suivante :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses : 132.800,26 €

Recettes : 132.800,26 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses : 14.300,00 €

Recettes : 14.300,00 €

**3) Proposition**

**Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative n°1 au Budget Primitif Ateliers Locatifs 2012 ainsi que la nouvelle affectation partielle des résultats 2011 au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » (30.293,95 € au lieu de 30.293.69 €).**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2012**

**RAPPORT DE PRESENTATION**

**RAPPORTEUR : Monsieur JAUREY**

**OBJET : Actualisation de l'inventaire comptable du patrimoine et ajustement des écritures budgétaires relatives aux dotations aux amortissements. Modification de la délibération du 29 mars 2012**

**La Commission des Finances du 16 octobre 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.**

**1) Présentation**

Lors du Conseil Municipal du 29 mars 2012, la municipalité a approuvé les montants actualisés des dotations aux amortissements figurant sur le rapport joint en annexes joints au présent rapport pour la période 2006 à 2011 incluse. Il s'avère qu'une erreur a été relevée sur l'exercice 2006 lors de la régularisation des écritures comptables au Budget Supplémentaire.

Il convient donc de corriger les points suivants. Au vu des états comptables désormais disponibles, la ville a constaté sur 6 ans un amortissement cumulé supérieur à la réalité de 376.260,14 € (au lieu de 184.333.73 €) qui se décompose de la manière suivante :

- Exercice 2006 : **dotation nécessaire à passer au vu des mandats émis : 1.021.179.06 €**  
**Dotation mandatée sur l'exercice : 1.030.682,21 €**  
Ecart : dotation complémentaire à inscrire : 9.503.15 €
- Exercice 2007 : **dotation nécessaire à passer au vu des mandats émis : 1.324.264.90 €**  
**Dotation mandatée sur l'exercice : 1.523.300.35 €**  
Ecart : reprise de dotation à inscrire 199.035.45 €
- Exercice 2008 : **dotation nécessaire à passer au vu des mandats émis : 1.529.957.21 €**  
**Dotation mandatée sur l'exercice : 1.545.499.38 €**  
Ecart : reprise de dotation à inscrire 15.542.17 €
- Exercice 2009 : **dotation nécessaire à passer au vu des mandats émis : 1.599.022.03 €**  
**Dotation mandatée sur l'exercice : 1.655.819.55 €**  
Ecart : reprise de dotation à inscrire 56.797.52 €
- Exercice 2010 : **dotation nécessaire à passer au vu des mandats émis : 1.717.397.24 €**  
**Dotation mandatée sur l'exercice : 1.786.818.85 €**  
Ecart : reprise de dotation à inscrire 69.421.61 €

.../...

- Exercice 2011 : **dotations nécessaires à passer au vu des mandats émis : 1.860.283,44 €**

**Dotations mandatées sur l'exercice : 1.905.249,98 €**

Ecart : reprise de dotation à inscrire 44.966,54 €

- **Soit une différence nette cumulée à régulariser de 376.260,14 €**

Il est utile de préciser que l'amortissement constatée en **N** correspond la dépréciation des biens acquis en **N-1** (ex : amortissement en 2012 des biens acquis en 2011). Par voie de conséquence, il a été nécessaire de diminuer l'inscription budgétaire de la dotation aux amortissements inscrite au BP 2012 à hauteur de 151.245 €.

Au regard de la mise à jour de l'inventaire pour la période 2006 à 2010, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver à nouveau les montants actualisés des dotations aux amortissements figurant sur les annexes joints au présent rapport

## **2) Financement**

L'ajustement de l'amortissement comptable pour la période 2006 à 2011 a fait l'objet d'écritures rectificatives au budget supplémentaire en section de fonctionnement et en section d'investissement sur les volets dépenses et recettes.

## **3) Proposition**

**Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver à nouveau les montants actualisés des dotations aux amortissements figurant sur le rapport pour la période 2006 à 2011 incluse.**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2012**

**RAPPORT DE PRESENTATION**

**RAPPORTEUR : Mme HENNEBELLE**

**OBJET : Présentation du rapport annuel pour l'exercice 2011 relatif à la délégation de service public de la restauration scolaire.**

La Commission Consultative des Services Publics Locaux du 11 octobre s'est prononcée favorablement sur ce dossier

La Commission du Développement Social du 15 Octobre s'est prononcée favorablement sur ce dossier

**1) Présentation :**

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales précise que le délégataire doit réaliser chaque année et ce avant le 1er juin un rapport à l'autorité délégante comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service.

Ce rapport est assorti d'une annexe permet à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

*Elior Restauration Santé*, délégataire de la délégation de service public de restauration scolaire a présenté son rapport annuel 2011, qui contient les informations suivantes :

**1°) Volumes de repas servis à Gonesse par Avenance**

	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>
<b>Maternelle</b>	94 047 (35.72%)	93 892 (37.19 %)	<b>93 733</b> (36.38 %)
<b>Crèche</b>			
<b>Elémentaire</b>	123 073 (46.50%)	123 255 (48.82 %)	<b>128 833</b> (50 %)
<b>Adultes</b>	34 726 (12,75%)	35 326 (13.99%)	<b>35 066</b> (13.61 %)
<b>TOTAL</b>	251 846	252 473	<b>257 632</b>

**2°) Répartition des catégories d'usager / tarif**

Les repas de la crèche représentent 6 906 repas, qui sont inclus dans la compensation de 2011

**3°) Coût pour la Ville**

***Evolution du coût unitaire du repas facturé à la Ville par Avenance :***

Catégories de convives	Prix TTC du repas au 1 <sup>er</sup> janvier 2011
Maternelles	5.21
Elémentaires	5.21
Self Municipal	<b>8.14</b>

### **Décomposition du coût moyen pondéré**

<i>Matière première</i>	<i>Main d'œuvre</i>	<i>Amortissements, crédits bail renouvellement</i>	<i>Frais généraux</i>
<b>34 %</b>	<b>29 %</b>	<b>19%</b>	<b>18 %</b>

#### **4) Activités Extérieures de la Ville et Redevance**

Avenance présente un état des repas qu'elle produit à partir de la cuisine centrale de Gonesse pour d'autres collectivités :

- Villes de : Louvres-Villiers-le-Bel–Attainville--Coye-la-forêt-Bouffemont –Moisselles-Montsoult-Chaumontel – Meru - Mery Sur Oise – Deuil la Barre, Garges les Gonesse
- Autres institutions : CCAS de Louvre – Ecole Sainte Croix de Varak- Lycée de Dugny CCAS de Garges les Gonesse -- CCAS Tremblay en France- CCAS de Gonesse-Entreprise- L.Bernard
- 

Au total, en 2011, **994 776 repas** ont été produits au titre de cette activité extérieure. Conformément aux dispositions du contrat une redevance s'élevant à **138 878 € TTC** a été versée pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2011

#### **5) La prestation alimentaire**

La société Elios fait état de la tenue de 5 commissions des menus. Les synthèses des commissions démontrent une satisfaction globale concernant la variété et la qualité des menus servis.

La société Elios indique dans son rapport l'organisation de 7 animations en 2011, les fêtes du calendrier ont été prétextes à l'élaboration de menus thématiques.

#### **6) Aspects techniques**

Avenance présente l'ensemble des travaux d'entretien effectués dans la cuisine centrale et les équipements complémentaires effectués en 2011 sur cette cuisine.

L'accent a été mis sur l'entretien préventif et les interventions curatives sur l'ensemble des installations et matériel de la cuisine centrale

Le programme de réhabilitation des restaurations a été poursuivi sur l'année 2011 dans le cadre de l'extension de l'école Salengro avec une nouvelle restauration scolaire équipée d'un concept « self qui fait grandir ».

#### **2) Proposition :**

**Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport d'activité de la Restauration Collective présenté par le délégataire**

- Le rapport du délégataire est consultable à la Direction de l'Enfance-de la Petite Enfance et de l'Education Scolaire

**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2012**

**RAPPORT DE PRESENTATION**

**RAPPORTEUR : Monsieur THAUVIN**

**OBJET : Attribution du Fonds d'Aide et de Promotion du Sport – F.A.P.S. – aux associations sportives pour 2012**

**La Commission du Développement Social du 15 octobre 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.**

**1) Présentation**

La Ville de Gonesse a créé le Fonds d'Aide et de Promotion du Sport afin d'aider les associations sportives locales et les jeunes sportifs à mettre en œuvre des projets ambitieux, innovants, ayant pour objet la promotion de leur discipline sportive.

La Ville de Gonesse a déterminé six catégories de projets pouvant prétendre à un financement exceptionnel :

- aide à la création d'une association sportive
- accession à un niveau sportif supérieur
- aide à la formation des dirigeants, des encadrants et des sportifs
- aide pour l'organisation ou la participation à une manifestation, une compétition ou un stage sportif de caractère exceptionnel
- aide pour la mise en œuvre d'interventions sportives en milieu scolaire
- aide individuelle en faveur des jeunes sportifs.

La Ville de Gonesse a instruit les demandes des associations dont les projets répondent aux critères énumérés précédemment.

- Accession à un niveau sportif supérieur :
  - o L'association « Club d'Athlétisme Groupé » accueille depuis début septembre 2012 des coureurs domiciliés à Gonesse venant d'une autre association. Pour se faire, elle doit payer des frais de mutation et sollicite donc une subvention de 600,00 €. **La proposition qui vous est présentée porte sur le versement d'une subvention de 600,00 €**
- Aide à la formation des dirigeants, des encadrants et des sportifs :
  - o L'association « Club d'Athlétisme Groupé » a créé une école d'athlétisme. Afin de développer cette école, les encadrants doivent suivre une série de formations de perfectionnement. L'association a demandé le versement d'une subvention de 2 100,00 €. **La proposition qui vous est présentée porte sur le versement d'une subvention de 2 100,00 €.**
- Aide pour l'organisation ou la participation à une manifestation, une compétition ou un stage sportif de caractère exceptionnel :
  - o L'association « Tennis Club de Gonesse » a présenté son projet d'organiser dans notre commune pour la 5<sup>ème</sup> fois, le tournoi international féminin mis en place par la Fédération Française de Tennis. Ce tournoi a pour objectif de permettre à des jeunes espoirs féminines de s'aguerrir sur le circuit international et d'améliorer leur classement personnel. Il se déroulera du 9 au 17 mars 2013 au sein du complexe de tennis couvert – rue de l'églantier.

L'association sollicite une subvention de 8 000,00 €. Considérant que la Ville va contribuer à l'organisation de ce tournoi en mettant gratuitement à disposition les installations municipales, considérant qu'il convient de valoriser cette contribution. **La proposition de subvention qui vous est présentée porte sur le versement d'une somme de 6 000,00 €.**

- L'association « Entente Goussainville Gonesse 15 » a emmené l'ensemble des jeunes constituant l'Ecole de Rugby à Epineau les Voves (Yonne) afin de les faire participer à un tournoi en province les 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2012. L'association a demandé une subvention de 2 280,00 €. **La proposition de subvention qui vous est présentée porte sur le versement d'une somme de 1 500,00 €.**
- Aide pour la mise en œuvre d'interventions sportives en milieu scolaire :
  - L'association « Cercle d'Escrime de Gonesse » a présenté un projet d'intervention menée au cours de l'année scolaire 2011/2012, auprès des enfants des écoles élémentaires René Coty, Roger Salengro et Charles Péguy. Cette intervention a consisté en une initiation de l'escrime durant 30 semaines à raison de 4 heures par semaine. Plus de 400 enfants représentant une totalité de 18 classes –du C. P. au . C. M. 2 - ont participé à l'apprentissage de l'escrime. L'association a demandé le versement d'une subvention de 4 100,00 €. **La proposition de subvention qui vous est présentée porte sur le versement d'une somme de 3 600,00 €**, considérant que chaque vacation horaire est habituellement subventionnée à hauteur de 30,00 €.
  - L'association « Fauconnière Karaté Club de Gonesse » en collaboration avec l'Education Nationale va faire découvrir aux élèves de toutes les écoles élémentaires de la ville l'esprit et les règles des sports de combat à raison de 5 heures par semaine. L'association a demandé le versement d'une subvention de 4 500,00 € et une aide de 800,00 € pour l'achat de matériel, soit 5 300,00 €. **La proposition de subvention qui vous est présentée porte sur le versement d'une somme de 5 300,00 €**,

## **2) Financement**

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2012 – compte 6574 enveloppe 4391.

## **3) Proposition**

**Il est donc demandé au Conseil Municipal d'attribuer ces subventions dans le cadre des Fonds d'Aide et de Promotion du Sport.**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2012**

**RAPPORT DE PRESENTATION**

**RAPPORTEUR : Monsieur GREGOIRE**

**OBJET : Rétrocession à la ville par l'EPA Plaine de France de la parcelle cadastrée ZS 1556 située dans l'îlot Madeleine de la ZAC Multisites**

**PIECE(S) JOINTE(S) : 1 plan de division, 1 avis de France Domaine.**

**La Commission du Développement Economique et Urbain du 16 octobre 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.**

**1) Présentation**

Par délibération en date du 28 juin 2012, l'EPA Plaine de France a rétrocédé à la ville l'ensemble des équipements publics de l'îlot n°8 « Madeleine » de la ZAC Multisites.

Toutefois, la parcelle cadastrée ZS 1556 n'a pas été urbanisée par l'aménageur car elle est destinée à recevoir le nouveau gymnase de la Madeleine et la plaine de jeux, équipements à la charge de la ville. Elle représente 20 547 m<sup>2</sup>.

Pour ce faire, ce terrain doit intégrer le patrimoine communal.

**2) Financement**

Par avis en date du 31 mai 2012, les services de France Domaine ont évalué la parcelle à la somme de 719 000 €. La rétrocession se fera au prix de l'euro symbolique.

**3) Proposition**

**Il est donc demandé au Conseil Municipal :**

- d'APPROUVER la rétrocession de la parcelle cadastrée ZS 1556 par l'EPA Plaine de France au profit de la ville de Gonesse, au prix de l'euro symbolique,**
- d'AUTORISER Monsieur le Député-Maire à signer tous les actes relatifs à cette rétrocession.**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2012****RAPPORT DE PRESENTATION****RAPPORTEUR : Madame GARRET****OBJET : Service de nettoyage, d'enlèvement des graffiti et désaffichage sur les bâtiments et le mobilier urbain - Signature du marché****La Commission Développement Economique et Urbain du 16 octobre 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.****1) Présentation**

Par délibération n°83 du 29 mars 2012, le Conseil Municipal a autorisé, pour le service de nettoyage et d'enlèvement des graffiti et de désaffichage sur les bâtiments et le mobilier urbain dans la Ville de Gonesse, le lancement d'une procédure de marché sous la forme d'un appel d'offres restreint et fractionné à bons de commande sans montant minimum ni montant maximum.

Pour information, le nombre d'interventions et les dépenses réalisées au cours des dernières années sont les suivants :

<b>Année</b>	<b>Nombre d'interventions</b>	<b>Dépenses réalisées</b>
2007	1 692	55 318,00 €
2008	1 130	59 994,63 €
2009	1 002	50 770,46 €
2010	1 103	25 626,21 €
2011	619	22 920,30 €
2012 (jusqu'au 30 septembre)	103	14 671,75 €

La consultation a donc été engagée le 30 mars 2012 avec une date limite de remise des candidatures fixée au 9 mai 2012.

Dans ce cadre trois candidatures ont été réceptionnées dans les délais. Les plis ont été examinés par le groupe de travail du 10 mai 2012.

La Commission d'Appel d'Offres du 22 mai 2012 a agréé les trois candidatures. Une lettre de consultation a donc été adressée aux trois candidats retenus avec une date limite de réception des offres fixée au 17 septembre 2012.

Les trois offres ont été réceptionnées dans les délais et ont été examinées par le groupe de travail du 19 septembre 2012.

**2) Financement**

La Commission d'Appel d'Offres du 11 octobre 2012 a considéré comme présentant l'offre économiquement la plus avantageuse la société Technique d'Environnement et de Propreté sise 2, rue du Nouveau Bercy immeuble le Levant à CHARENTON LE PONT (94227).

**3) Proposition**

**Il est donc demandé au Conseil Municipal :**

- **DE PRENDRE ACTE** de la décision de la Commission d'Appel d'Offres
- **D'AUTORISER** Monsieur le Député-Maire ou son représentant délégué à signer toutes les pièces du marché relatif au service de nettoyage et d'enlèvement des graffiti et désaffichage sur les bâtiments et le mobilier urbain dans la Ville de Gonesse avec la Société Technique d'Environnement et de Propreté.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2012**

**RAPPORT DE PRESENTATION**

**RAPPORTEUR : Madame GARRET**

**OBJET : Examen du rapport 2011 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers**

**PIECE(S) JOINTE(S) : un rapport annuel 2011**

La Commission Technique du Développement Durable en date du 9 octobre 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 11 octobre 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dossier

La Commission du Développement économique et Urbain en date du 16 octobre 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dossier

**1) Présentation**

- **déchets provenant des ménages : tonnages globaux 2011**

	<b>P.A.V : verre</b>	<b>Collecte sélective ( bac jaune roulant + bornes enterrées)</b>	<b>Ordures ménagères ( bac vert roulant + bornes enterrées)</b>
<b>TOTAL 2010</b>	<b>301,90</b>	<b>428,16</b>	<b>8 409,08</b>
<b>TOTAL 2011</b>	<b>300,40</b>	<b>500,29</b>	<b>7 837,70</b>
<b>% d'évolution 2010/2011</b>	<b>- 0,5 %</b>	<b>+ 16,8 %</b>	<b>- 6,8 %</b>

↓  
*Stagnation de la  
collecte du verre*

↓  
*Augmentation de la  
collecte sélective*

↓  
*Baisse des ordures  
ménagères*

- **Faits marquants 2011 :**

- Mise en place de 34 plateformes de conteneurs enterrés sur le secteur de la Fauconnière
- Augmentation de la fréquentation du réseau de déchèterie par les gonessiens
  - 22 % de la fréquentation des déchèteries sont dus aux gonessiens
  - 3 131 cartes d'accès délivrées au 31 décembre 2011, soit 34,3 % de foyers dotés (contre 2 661, soit un peu plus de 20 % au 31 décembre 2010)
- pas de baisse du rendement de la collecte sélective d'un point de vue quantitatif, dans la globalité
- légère dégradation de la qualité du flux emballages / journaux au dernier trimestre 2011 (présence de verre ou de déchets non recyclables)

- demandes de rendez vous pour le retrait d'encombrants trop importantes (délais d'attente de 1 à 2 mois). Malgré le bilan positif au niveau de la déchèterie, beaucoup de Gonessien ne s'y rendent pas. Des abus sont constatés tant sur la quantité des déchets présentés que sur la qualité des déchets présentés

**- objectifs 2012 :**

- mise en place de suivis de bennes avec sensibilisation auprès des gonessiens, afin d'améliorer le rendement de la collecte sélective tant sur la quantité que sur la qualité
- continuité de la mise en place de conteneurs enterrés
  - 1 plateforme de 3 contenants à la salle des fêtes J.Brel
  - 1 plateforme de 2 contenants au niveau du foyer AREPA sis à la Fauconnière
  - 1 plateforme de 2 contenants au niveau du collège Truffaut sis à la Fauconnière
- lancement d'une procédure de marché public pour une étude en centre ville quant à la mise en place de conteneurs enterrés sur le territoire
- continuité de la sensibilisation en porte à porte sur le secteur de la Fauconnière afin d'améliorer les comportements et diminuer les dépôts sauvages
- mise en place d'un règlement strict quant aux demandes de rendez vous sollicités pour le retrait d'encombrants

**2) Financement**

<b>TOTAL DEPENSES REELLES 2011</b>	
<b>en €</b>	
<i>dépenses PAPREC (traitement des déchets issus des dépôts sauvages)</i>	<b>47 302,37</b> <i>(38 996,90 en 2010)</i>
<i>Collecte des déchets ménagers (bacs roulants, PAV verre, bornes enterrées)</i>	<b>994 456,01</b>
<i>Prestations de sensibilisation</i>	<b>51 786,64</b>

**3) Proposition**

**Il est donc demandé au Conseil Municipal :**

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers

*\* Le rapport annuel du délégataire est disponible à la Direction de l'Aménagement Urbain.*

**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2012**

**RAPPORT DE PRESENTATION**

**RAPPORTEUR : Madame GARRET**

**OBJET : Examen du rapport 2011 de la ville sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable et du rapport annuel 2011 de la délégation de service public d'eau potable établi par le délégataire**

**PIECE(S) JOINTE(S) : rapport annuel 2011 ville**

La Commission Technique du Développement Durable en date du 9 octobre 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 11 octobre 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dossier

La Commission du Développement Economique et Urbain en date du 16 octobre 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dossier

**1) Présentation**

**- Indicateurs techniques**

- volume acheté : 1 788 105 m<sup>3</sup> (convention d'achat d'eau)
- volume vendu à ARNOUVILLE LES GONESSE et BONNEUIL EN FRANCE (conventions de fourniture d'eau) : 197 477 m<sup>3</sup>
  - ▶ volume mis en distribution : 1 590 628 m<sup>3</sup>
- volume vendu sur Gonesse (hors autres collectivités) : 1 483 685 m<sup>3</sup>
  - ▶ dont volumes municipaux : 59 756 m<sup>3</sup>
- volume consommé (volumes comptabilisés issus des campagnes de relevés +volumes sans comptage (arrosage public, bornes incendie...) + volumes de service du réseau (purges, vidanges, nettoyages des réservoirs...) : 1 488 364 m<sup>3</sup>
- 111 branchements en plomb supprimés en 2011 (obligation contractuelle : minimum 40 par an). Nombre de branchements en plomb restants au 31 décembre 2011 : 329
- Rendement du réseau : 94,8 % qualifié de très bon niveau (rendement plus performant qu'en 2010 : 91,8 %) d'où meilleure maîtrise des fuites

**- bilan de la qualité de l'eau distribuée**

- ☛ Taux de conformité microbiologique : 100 %
- ☛ Taux de conformité physicochimique : 100 %

Trois classes ont été définies :

- classe A ( A1 et A2) pour des eaux de très bonne qualité et de bonne qualité
- classe B pour des eaux de qualité moyenne, ce qui correspond aux eaux qui ont fait l'objet de non conformités ponctuelles sauf pour le chlore en raison des dispositions vigipirate
- classe C pour des eaux de qualité insuffisante ( non conformités chroniques)

	bactériologie	turbidité	Chlore libre	nitrate	pesticides	Fer total
<b>GONESSE</b>	<b>A1</b>	<b>A1</b>	<b>B</b>	<b>A</b>	<b>A</b>	<b>A2</b>

### Commentaire

la nécessité de tenir les objectifs bactériologiques sur des réseaux relativement longs, et les contraintes liées au plan vigipirate, impliquent un chlore libre résiduel généralement supérieur à 0,15 mg/l d'où le classement en catégorie B.

### avis sanitaire global de la DDASS

« l'eau distribuée au cours de l'année 2011 a présenté excellente qualité bactériologique. Cette eau est restée conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres physico-chimiques (nitrate, fluor, pesticides) »

### **- 2011 : la réhabilitation des réservoirs**

Le génie-civil présentait de nombreuses fissures qui mettaient en péril la structure des ouvrages.

Le chantier de réhabilitation a été réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la SFDE Agence d'Arnouville et la maîtrise d'œuvre a été assurée par les Services Techniques Régionaux de la SFDE. Il a duré plus de huit mois. Le chantier a débuté le 18 juillet 2011 et la remise en service du dernier réservoir a eu lieu après les tests d'étanchéité et la désinfection finale le 28 mars 2012.



(rappel coût : 708 500 € hors subvention de l'Agence de l'Eau de 253 800 €)

### **2) Financement**

prix TTC du m<sup>3</sup> au 01 janvier 2012 hors abonnement : 3,38 €  
(contre 3,24 € au 01 janvier 2011).

#### Décomposition du prix TTC du m<sup>3</sup>

	au 01/01/2011	au 01/01/2012	
Distribution de l'eau	1,31 €/m <sup>3</sup>	1,41 €/m <sup>3</sup>	augmentation de la part distributeur + augmentation de l'Agence de l'Eau pour la préservation des ressources
Collecte et traitement des eaux usées	1,19 €/m <sup>3</sup>	1,23 €/m <sup>3</sup>	augmentation de la redevance intercommunale
Taxes et redevances	0,74 €/m <sup>3</sup>	0,74 €/m <sup>3</sup>	Pas d'augmentation des deux taxes

### **3) Proposition**

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable
- **DE PRENDRE ACTE** du rapport annuel 2011 établi par le délégataire

\* *Le rapport annuel du délégataire est disponible à la Direction de l'Aménagement Urbain.*